



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Repression des manifestations suite aux élections en Guinée le 18 octobre 2020

Question écrite n° 33611

Texte de la question

Mme Sonia Krimi interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur les irrégularités survenues lors de l'élection présidentielle du 18 octobre 2020 en Guinée. Le président Alpha Condé avait modifié la Constitution avant le scrutin du 18 octobre 2020 pour pouvoir effectuer un troisième mandat, en dépit de la contestation. Le 19 octobre 2020, le Président se déclare vainqueur de ces élections. Or l'opposition refuse les résultats finaux, des heurts éclatent faisant plusieurs morts. De plus, la commission électorale nationale indépendante (CENI) a aussi pointé des fraudes, comme le refus d'afficher les résultats, un manque de transparence dans la remontée des procès-verbaux, des disparitions, des substitutions ou encore des falsifications de PV, etc. Le rapport des commissaires note une concentration d'anomalies dans la région de la Haute-Guinée, réputée être un fief du pouvoir en place, où certains taux de participation sont entre 98 % et plus de 100 %. Peu de bureaux de vote annulés, presque aucun bulletin nul dans cette zone rurale avec un fort taux d'analphabétisme. Enfin, lors de la totalisation des votes, le nombre total de suffrages exprimés ne correspondrait pas à la somme des suffrages obtenus par l'ensemble des candidats. Elle lui demande d'apporter des précisions sur le positionnement de la France face à ces preuves d'irrégularités. Enfin, elle souhaite savoir s'il peut préciser si une rencontre est prévue avec les diplomates guinéens pour aborder les inquiétudes de la France sur les conditions de ces élections.

Données clés

Auteur : [Mme Sonia Krimi](#)

Circonscription : Manche (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33611

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 novembre 2020](#), page 7658

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)